

29

JUN

2023

Communes

Commune de Thônex Consultation publique

Mise à jour partielle du Plan directeur communal : révision de la stratégie d'évolution des quartiers de villas (mise à jour du volet VIII) & ajout d'une stratégie « création d'îlots de fraîcheur, (volet XI - nouveau)

Contexte

Le Plan directeur communal (PDCom) de Thônex a été adopté par le Conseil municipal le 17 décembre 2019 et approuvé par le Conseil d'Etat le 25 mai 2020. Une mise à jour partielle est rendue nécessaire par de nouvelles dispositions légales entrées en vigueur en janvier 2021 (modification de l'art. 59 al. 4, LCI), ouvrant la possibilité aux communes de définir des « périmètres de densification accrue » en zone 5, soit des secteurs à l'intérieur desquels des dérogations à l'indice de densité maximal peuvent être octroyées.

La Commune de Thônex qui avait anticipé cette stratégie d'évolution de la zone 5 dans son PDCom est toutefois tenue de la mettre à jour pour se conformer aux nouvelles prescriptions légales et à la « marche à suivre » éditée par l'Etat.

En outre, la Commune a profité de ce travail de mise à jour pour compléter sa planification directrice par l'ajout d'un volet (XI) dédié à la thématique des îlots de chaleur. Cette stratégie cible plus particulièrement l'adaptation de l'aménagement aux effets du dérèglement climatique.

Consultation publique

En application de l'article 10, alinéas 5 et 6, LaLAT (L 1 30), la Commune de Thônex, en collaboration avec le Département du Territoire (DT), engage **une consultation publique de 30 jours, du 30 juin au 30 juillet 2023, sur la mise à jour partielle de son plan directeur communal relative à sa stratégie pour l'évolution des quartiers de villas et l'ajout d'une stratégie de lutte contre les îlots de chaleur.**

Durant cette période, les documents peuvent être consultés :

- A la Mairie, avenue de Tronchet 13A - lundi-jeudi, 8h - 17h, vendredi, 8h - 16h30
- Au Département du territoire, réception de l'Office de l'urbanisme, 5 rue David-Dufour (1205 Genève), 5e étage - du lundi au vendredi de 9h à 12h et de 14h à 16 h.

Ou par internet aux adresses suivantes : www.ge.ch/suivre-plans-amenagement-procedure ou <https://www.thonex.ch/informations/enquete-publique-2>

Les observations relatives à ce projet doivent être adressées par écrit à la Mairie de Thônex ou au Département du territoire (Office de l'urbanisme).